



## **NOTICE DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE CARRIERE**

### PLAN

- INTRODUCTION
- I- MODIFICATIONS APPORTEES AU DOSSIER SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
- II- PLAN DU DOSSIER DE DEMANDE
- III- TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE
- IV- AVIS EMIS SUR LE PROJET
- V- BILAN DE LA PROCEDURE DE DEBAT PUBLIC
- VI- AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LE PROJET
- VII- TABLEAU DES MODIFICATIONS SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

## **INTRODUCTION**

Les terrains objet du projet sont situés dans la zone spéciale de recherches et d'exploitation de carrière créée par l'Etat au titre de l'article 109 du Code Minier (désormais article L. 321-1 du nouveau Code minier) sur les communes de Guitrancourt, Fontenay-Saint-Père, Sailly et Brueil-en-Vexin. La zone spéciale, qui couvre 551 ha, a été adoptée par un décret du 5 juin 2000 confirmé par un arrêt du Conseil d'Etat en date du 28 mai 2003.

L'obtention du Permis Exclusif de Carrière (PEC) confèrera à Ciments Calcia le droit d'exploiter, à l'exclusion de toute autre personne, y compris des propriétaires du sol. Un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE) est déposé parallèlement au présent dossier de demande de PEC.

Ce dernier a fait l'objet d'une mise en concurrence conformément à la réglementation applicable (avis n°02898, publié au journal officiel le 13 mars 2018).

La demande de PEC et la demande d'autorisation environnementale font l'objet d'une enquête publique commune.

## **I MODIFICATIONS APPORTEES AU DOSSIER SUITE A L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE**

Le dossier de demande de PEC a été déposé par Ciments Calcia le 3 juillet 2017, conjointement avec le DDAE. Ce dernier a fait l'objet de compléments dans le cadre de l'instruction par les services de l'Etat, pour aboutir à une première révision en décembre 2017.

Par suite, l'Autorité environnementale a été sollicitée pour émettre son avis sur le DDAE. Le présent dossier de PEC intitulé « version juin 2018 » soumis à enquête publique comprend l'étude d'impact et l'étude de danger du DDAE ; il intègre les réponses aux recommandations de l'autorité environnementale.

Pour une meilleure compréhension du public, le tableau placé à la fin du présent document mentionne les parties modifiées ou complétées.

## **II PLAN DU DOSSIER DE PERMIS EXCLUSIF DE CARRIERE**

Le plan du dossier d'enquête est donné ci-dessous en précisant l'organisation des documents qui est identique sur le support informatique et le support papier.

### **DOSSIER DE DEMANDE – partie 1**

- ✓ Notice du dossier de demande de permis exclusif de carrière
- ✓ Demande de permis exclusif de carrière – Pièce 1
- ✓ Résumé non technique de l'étude d'impact – Pièce 2
- ✓ Etude d'impact – Pièce 3
- ✓ Etude de dangers et résumé non technique – Pièce 4
- ✓ Notice sur l'hygiène et la sécurité du personnel – Pièce 5
- ✓ Plans des abords et d'ensemble – Pièce 6

## **DOSSIER DE DEMANDE – partie 2**

### *ETUDES TECHNIQUES SPECIFIQUES (annexes des études d'impact et de danger du DDAE) ET TIERCE EXPERTISE SUR LE THEME DE L'EAU*

- ✓ Etude hydrogéologique et hydrologique – BURGEAP
- ✓ Etude paysagère ENCEM – OMNIBUS
- ✓ Etude écologique et d'incidence Natura 2000, expertise zones humides – ECOSPHERE
- ✓ Diagnostic pédologique et agronomique – AGRICULTURES&TERRITOIRES
- ✓ Diagnostic foncier agricole – AGRICULTURES&TERRITOIRES
- ✓ Diagnostic sylvicole – VASSELOT
- ✓ Etude acoustique prévisionnelle – ENCEM
- ✓ Empreinte socio-économique de la cimenterie de Gargenville – UTOPIES
- ✓ Etude de stabilité – INERIS
- ✓ Etude de portance d'un carreau à la carrière de Guitrancourt – GINGER CEBTP
- ✓ Evaluation des risques sanitaires – BUREAU VERITAS
- ✓ Mesures des retombées atmosphériques de poussières (3 fascicules) – BIOMONITOR
- ✓ Etude historique de pollution pyrotechnique – GEOMINES
- ✓ Analyse carbone comparée de production de clinker – CARBONE 4

Deux études techniques sont dissociées de la consultation publique à la demande de l'administration. Cependant, les éléments d'analyse contenus dans ces études ainsi que leurs conclusions ont été pris en compte dans l'étude d'impact dans l'étude de dangers du dossier de demande environnementale. Il s'agit des études :

- ✓ Evaluation de l'impact des vibrations et surpressions – INERIS
- ✓ Analyse des risques sur l'utilisation d'explosifs – AXE

Sont également jointes à cette partie, les pièces en lien avec la tierce – expertise sur la thématique de l'eau demandée par les services de l'état.

- ✓ Tierce-expertise du volet « Eau » de l'étude d'impact du DDAE de la carrière de Brueil-en-Vexin – Rapport final BRGM/RP-67200-FR
- ✓ Mémoire de réponse à la tierce expertise du BRGM relative au projet de création d'une carrière de calcaire cimentier – BURGEAP

## **DOSSIER DE DEMANDE – partie 3**

### *AVIS ET ARRETE EMIS SUR LE PROJET*

- ✓ Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la carrière de calcaire de la commune de Brueil-en-Vexin (78) – n° 2018-19
- ✓ Réponse de Ciments Calcia à l'Avis de l'Autorité environnementale
- ✓ Arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France N°2017 – 536 du 19 septembre 2017, portant prescription d'un diagnostic d'archéologie préventive
- ✓ Arrêté du Préfet de la Région Ile-de-France N°2017 – 568 du 10 octobre 2017, portant attribution de la réalisation d'un diagnostic à un opérateur d'archéologie préventive

#### **DOSSIER DE DEMANDE – partie 4**

*PROJET DE CREATION D'UNE ZONE SPECIALE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION DE MATERIAUX CALCAIRES CIMENTIERS DANS LES YVELINES (A TITRE D'INFORMATION SUITE A LA DEMANDE DU CGEDD)*

- ✓ Préambule
- ✓ I-Présentation générale et synthèse
- ✓ II-Etude économique
- ✓ III-Etude des ressources minérales
- ✓ IV-Recensement des contraintes et des projets d'infrastructures
- ✓ V-Diagnostic biologique
- ✓ VI-Pré-étude paysagère
- ✓ VII-Choix du secteur optimal
- ✓ VIII-Etude détaillée du secteur proposé

#### **III TEXTES QUI REGISSENT L'ENQUETE PUBLIQUE**

Les principaux textes qui régissent l'enquête publique, l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans la procédure administrative relative au projet, les décisions pouvant être adoptées au terme de l'enquête et les autorités compétentes pour prendre la décision d'autorisation sont explicitées dans la demande de permis exclusif de carrière, pièce 2, § 1.2, page 10.

Les textes relatifs à la procédure d'instruction sont ceux du Livre Ier du Code de l'environnement : Section 3 du Chapitre unique du Titre VIII (Articles R.181-36 à R.181-38 et L.181-9 à L.181-12). Ceux relatifs à la participation du public sont issus du même Livre : Section 1 du Chapitre III du Titre II (Articles R.123-1 à R.123-21 et L.123-1 à L.123-19).

#### **IV AVIS EMIS SUR LE PROJET**

L'autorité environnementale (Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable - CGEDD) a été sollicitée préalablement à l'enquête publique pour émettre son avis sur le DDAE. L'avis a été rendu lors de la séance du CGEDD du 16 mai 2018 et est joint au dossier d'enquête conformément à l'article R. 123-8 du Code de l'environnement. Une réponse a été apportée à cet avis par Ciments Calcia qui figure également dans le dossier d'enquête.

#### **V BILAN DE LA PROCEDURE DE CONCERTATION PREALABLE**

La demande de permis exclusif de carrière ne fait pas l'objet d'une concertation préalable définie à l'article L.121-16 du Code de l'Environnement ou de toute autre procédure imposée par les textes en vigueur.

## **VI AUTRES AUTORISATIONS NECESSAIRES POUR REALISER LE PROJET**

Les autres autorisations nécessaires pour réaliser le projet sont listées dans la demande, pièce 2, page 14 et reprises ci-dessous :

- ✓ La demande d'autorisation environnementale dont le dossier a été déposée le 3 juillet 2017 simultanément au dépôt du dossier de PEC,
- ✓ Un permis de construire, nécessaire à la réalisation de l'installation de concassage criblage et de la base vie,
- ✓ Une permission de voirie pour le franchissement par le convoyeur souterrain de la voie communale n°1 et du chemin rural n°20.

**MODIFICATIONS SUITE A LA PRISE EN COMPTE DES RECOMMANDATIONS DE L'Ae**  
**DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS EXCLUSIF DE CARRIERE**

Pièce	N° de recommandation	Page	Modification ou complément
Demande – pièce 2	1	74	Complément sur la remise en état finale de l'ouvrage enterré du convoyeur dans la zone agricole de Brueil-en-Vexin
	12	45	Complément sur le planning de réalisation des travaux du convoyeur dans l'espace boisé
Résumé non technique de l'étude d'impact – pièce 3	9	43	Complément sur le déclenchement de l'exploitation du carreau conditionnel et le réaménagement du carreau secondaire
	17	40	Complément sur le suivi des mesures après l'autorisation d'exploiter
	19 & 22	64	Mise en place d'un merlon au pied du front calcaire à l'issue du réaménagement de la carrière en projet
Etude d'impact – pièce 4	1	32, 372, 500	Complément sur la remise en état finale de l'ouvrage enterré du convoyeur dans la zone agricole de Brueil-en-Vexin
	7	414, 418, 419	Fonctionnement des bassins versants et éventuelles conséquences sur les ressources en eau liées aux modifications topographiques
	9	413	Rappel sur les conditions d'exploitation du carreau inférieur de la carrière en projet
	13	396 412	Rappel sur le traitement des espèces invasives dans l'emprise du projet Suivi de la recolonisation des lisières forestières de part et d'autre de l'ouvrage du convoyeur
	17 & 18	412	Prise en compte de la recommandation sur la mise en place des plans de suivi après l'autorisation du projet et proposition de Ciments Calcia de partager les résultats des suivis et des éventuelles mesures correctives lors des Comités de Concertation et de Suivi de l'Environnement
	19 & 22	490	Mise en place d'un merlon au pied du front calcaire à l'issue du réaménagement de la carrière en projet
Etude de dangers – pièce 5	20	39, 40	Complément de cartographies avec ajout du rayon correspondant à une surpression comprise entre 20 et 50 mbar
Etude paysagère	19 & 22	95	Mise en place d'un merlon au pied du front calcaire à l'issue du réaménagement de la carrière en projet
Projet de création d'une zone spéciale de recherche et d'exploitation de matériaux calcaires cimentier	1		Production de l'intégralité du dossier